

# Cadre commun des projets de e-santé

Octobre 2018

Référence : Nom\_Document

Rédacteur : -

Version : v 0.0

Vérification : Pôle en charge de la vérification

Validation : Pôle en charge de la validation

Classification : (confidentiel / non sensible) / (Interne, public)

# Sommaire

- **Présentation de l'ASIP Santé**
- **Les enjeux du cadre commun des projets de e santé**
- **Le cadre commun et la stratégie régionale de santé**
- **Les services numériques prioritaires en région**
- **Les référentiels du cadre commun**
- **Zoom sur l'interopérabilité**
- **La politique général de sécurité des SI de santé : en quoi ça me concerne?**

# ASIP Santé : l'agence française de la santé numérique, enjeux et missions

- L'ASIP Santé a pour mission de favoriser l'essor des systèmes d'information numérique dans les domaines de la santé et du médico-social, dans l'optique d'améliorer la qualité, la coordination et l'efficacité des soins.
- Les projets menés par l'ASIP Santé sont organisés autour de trois missions :
  - **Conduire et déployer des projets numériques d'intérêt national**
  - **Définir un cadre de développement des projets numériques :** conception et mise en œuvre de référentiels, d'annuaires, d'infrastructure appelés à être utilisés par l'ensemble des acteurs afin d'assurer la sécurité et l'interopérabilité des SI de santé.
  - **Accompagner les différents acteurs de la santé et du secteur médico-social,** en vue de favoriser le déploiement des services numériques.

# Enjeux du cadre commun des projets numériques de e-santé

- Les outils numériques sont des leviers majeurs d'amélioration de notre système de santé
- Dans un contexte de richesse des projets entrepris localement, il est besoin de cohérence entre les projets.

=> il faut donner un cadre juridique, technique, de sécurité au développement des projets locaux et nationaux. Ce cadre commun se compose de trois volets :

- Liste de services numériques minimum à déployer dans chaque région, pour assurer l'équité de traitement
  - Des référentiels
  - Principe de conduite de projet « urbanisé »
- 
- Disponible ici : <http://esante.gouv.fr/actus/services/publication-du-cadre-commun-des-projets-de-e-sante-pour-concertation>

# Un cadre commun de développement SI...pour quoi faire?







# Un développement concerté des services numériques pour un parcours de soin plus efficace



# Le cadre commun permet un développement concerté de la e-santé

- L'ARS pilote la politique régionale e-santé, elle s'appuie sur :
  - **une instance de concertation régionale (réunissant la communauté e-santé) ;**
  - **un GRADeS en tant que structure d'appui opérationnelle.**
- Le cadre commun des projets est un composant de la mise en œuvre de la politique régionale e-santé.
- Destiné aux acteurs de la e-santé (ARS, GRADeS, industriels, utilisateurs)

# Huit services numériques à déployer en priorité : socle commun



- **Echange sécurisé de données de santé :**

- service de messagerie sécurisée de santé répondant aux exigences de l'espace de confiance MSSanté.



- **Partage de données de santé :**

- le Dossier Médical Partagé (DMP) ;
- le Dossier Pharmaceutique (DP) ;
- le Dossier Communiquant de Cancérologie (DCC) ;
- un service de partage et d'échanges d'images médicales (PACS).



- **Connaissance de l'offre de soins, médico-sociale et sociale d'un territoire et l'orientation des patients :**

- un répertoire opérationnel des ressources (ROR) ;
- un service d'orientation et d'aide au placement des patients et usagers ;

- **Prise en charge à distance et coordonnée d'un patient :**

- des services de télémédecine.

# Les référentiels du cadre commun des projets de e-santé

Spécifications de références	
Référentiel d'interopérabilité	Cadre d'interopérabilité des Systèmes informatiques de santé (CI-SIS)
Référentiel de sécurité	Politique générale de sécurité des systèmes informatiques de santé (PGSSI-S)
Référentiel d'identification patients	Identifiant national de santé (INS) / Numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR)
Référentiels d'homologation	Agrément HDS DMP compatibilité Référencement INS Contrats opérateurs MSS
Données de référence	
Modèles des données de santé et nomenclatures associées (MOS et NOS) Répertoire opérationnel des ressources (ROR)	
Gisements de données de référenc	
RPPS, ADELI, FINESS Annuaire CPS et MSSanté	
Services d'infrastructure	
Produits de certification et services d'accès aux données CPS Service d'accès aux données RPPS Services support aux dispositifs d'homologation	

# Le cadre d'interopérabilité, pour faciliter l'échange et le partage de l'information de santé

C'est un ensemble de référentiels qui s'applique à tous les acteurs de la santé de façon à ce que les données de santé puissent efficacement être échangées et partagées de manière dématérialisée.

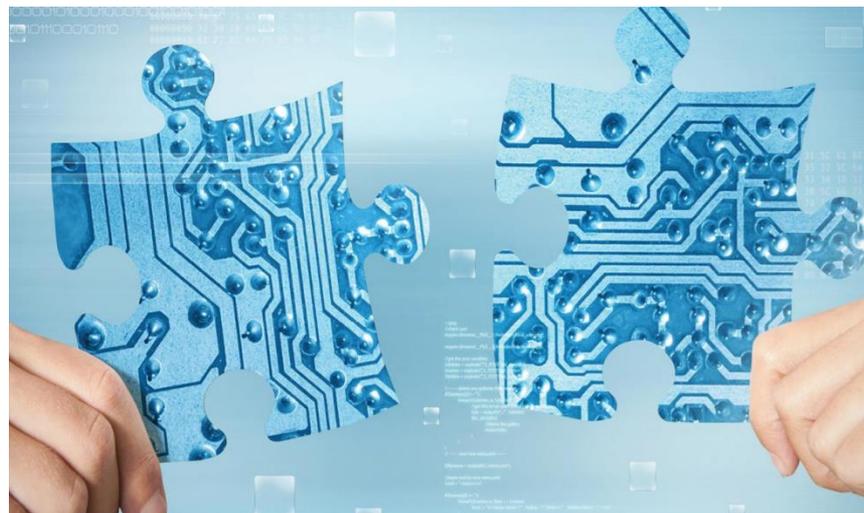
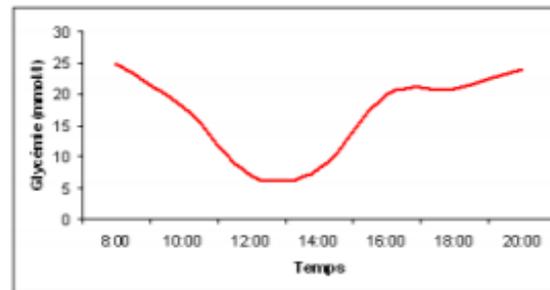


**Parler le même langage**

**Utiliser des techniques compatibles pour transporter les données**

# Un exemple : CR de biologie, proposer des services à valeur ajoutée

- Calendrier des rappels de vaccins
- Graphique historique des résultats d'analyses de biologie (ex. progression de la glycémie)

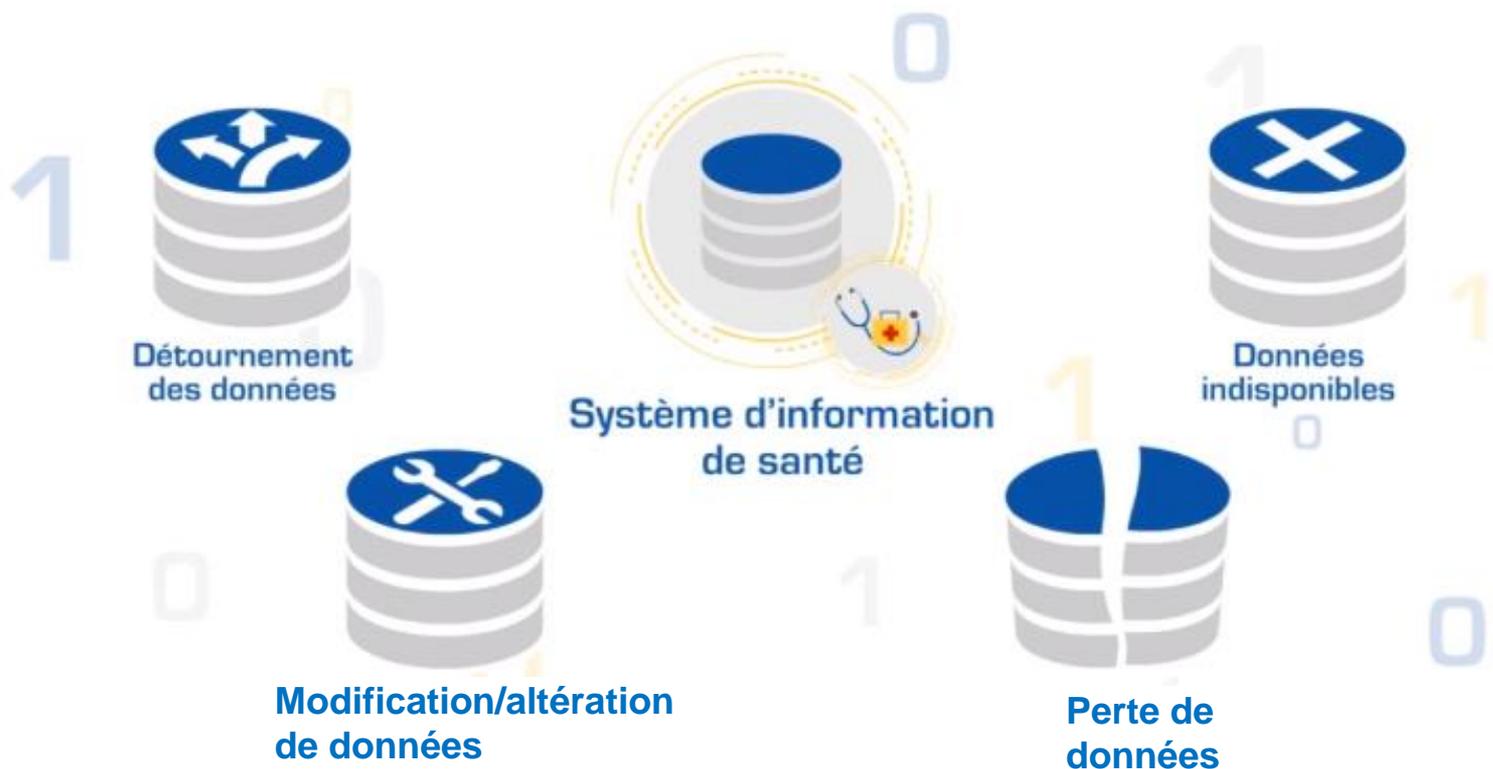


# Politique générale de sécurité des SI de santé : en quoi ça me concerne?

- Le domaine de la santé bénéficie aujourd'hui d'offres de produits et de services intégrant l'emploi de technologies de l'information. L'usage de ces produits et services s'accompagne d'une dématérialisation massive des données (de santé, médico-sociales, financières, ...) qui présente des risques inhérents à tout système d'information.
- Une définition des exigences générales en matière de sécurité des systèmes d'information de santé est nécessaire pour créer un espace numérique favorable au partage et à l'échange de données de santé.
- La politique de sécurité conditionne la confiance du patient dans les nouveaux usages de l'informatique

=> PGSSI-S se traduit par corpus documentaire qui décrit les « principes fondateurs » : guide pratiques, guides juridiques, référentiels techniques

# Politique générale de sécurité des SI de santé, les objectifs



# Politique Générale de Sécurité des SI de Santé : Qui est concerné?



Toutes les personnes qui manipulent de la données de santé sont concernées.

**Merci de votre attention !**

